



Illustrations des bonnes pratiques

Prévenir les risques professionnels : Document unique d'évaluation des risques

Critère 4.1.

*Document unique
reprenant pour chaque risque les bonnes pratiques à réaliser*

Communauté d'Agglomération de Montpellier (34)

Accueil		Risque	Nuisance	Personnel concerné	Fréquence	Sévérité	Crité-ria	Importance	Bonnes pratiques de prévention et de protection	Bonnes pratiques de contrôle	Bonnes pratiques de tracabilité	Bonnes pratiques de formation
Activité	Situation dangereuse											
Collecte	Déplacement piéton	Chute de plein pied du sol glissant (présence d'huile, d'eau...), défectueux (présence de trous, de bosses,...), mal éclairé lors du déplacement du salarié	Nuisances liées à la chute de plein pied : foulures, entorses, fractures,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement. Agent qualifié d'exploitation. Agent de maîtrise d'exploitation.	5	3	15	Critique	- Port obligatoire des chaussures de sécurité antidérapantes	Contrôle A, B	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte" - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte" - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement" - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation PRAP (pour les équipiers de collecte) - Formation accueil sécurité au poste de travail.
Collecte	Déplacement piéton	Chute de hauteur du marche pied lors de la montée/descente des marches pieds, de la benne ou de l'échelle de DI lors de la pose de la bâche / filet, du quai de déchargement.	Nuisances liées à la chute de hauteur : foulures, entorses, fractures,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	3	15	Critique	- Signalisation par un autocollant "respect des 3 points d'appuis". - Communication par les opérateurs des défaillances du matériel à l'atelier de maintenance. - Vérification des marches pieds avant le départ. - Utilisation d'un outil (manuel ou automatique) de bachage de la benne. - Interdiction de monter sur la benne. - Interdiction pour les équipiers de descendre de la cabine durant le déchargement.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Protocole de sécurité des lieux de vidage. - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation PRAP (pour les équipiers de collecte) - Formation accueil sécurité au poste de travail.
Collecte	Manutention manuelle	Effort physique de traction des bacs, des sacs et des vrac lors de la collecte	Nuisances liées à la manutention manuelle : TMS, déchirure, elongation.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte.	5	3	15	Critique	- Interdiction de porter les bacs - Utilisation de roulettes pour déplacer les bacs - Utilisation de la puissance des jambes en positionnant son centre de gravité quelques centimètres au-dessus du sac ou du vrac, tout en gardant le dos droit.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte" - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte.	- Formation PRAP (pour les équipiers de collecte) - Formation accueil sécurité au poste de travail.
Collecte	Manutention manuelle	Effort physique de poussée ou de retenue des portes des bennes lors de l'ouverture ou de la fermeture des portes.	Nuisances liées à la manutention manuelle : TMS, déchirure, elongation.	Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	2	10	Majeur	- Mise en place d'un système de retenue des bennes (exemple : vérins de retenue des portes). - Signalisation de toutes les défaillances à l'atelier de maintenance (fiche de réparation, par exemple).		- Carnet de maintenance.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement.
Collecte	Circulation routière	Collision d'un véhicule de service avec un obstacle (individu, véhicule, infrastructure) lors d'une mission (pour cause de fatigue, de consommation de drogue ou d'alcool).	Nuisances liées à la collision de l'automobile avec un obstacle	Agent qualifié d'exploitation. Agent de maîtrise d'exploitation. Cadre	5	3	15	Critique	- Respect du code de la route. - Entretien régulier des véhicules de services - Interdiction de consommer de l'alcool et de la drogue pendant les heures de travail. - Campagne d'affichage sur les risques liés à l'alcool et à la drogue au volant. - Campagne de sensibilisation au risque routier en cas d'addiction à l'alcool et/ou à la drogue (en collaboration avec la prévention routière, par exemple).	Vérification périodique de la validité des permis des agents de maîtrise.	- Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Equipiers de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste d'agent de maîtrise.
Collecte	Circulation routière	Collision du camion avec un obstacle (individu, véhicule, infrastructure) lors des manœuvres et des déplacements (en marche arrière notamment).	Nuisances liées à la collision du camion avec un obstacle	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	2	10	Majeur	- Respect du plan de circulation. - Respect du code de la route. - Présence du triangle de signalisation à bord des camions afin de signaler un accident éventuel. - Entretien régulier des systèmes de sécurité des camions - Interdiction de consommer de l'alcool et de la drogue pendant les heures de travail. - Interdiction de court-circuiter les systèmes de sécurité. - Campagne d'affichage sur les risques liés à l'alcool et à la drogue au volant. - Campagne de sensibilisation au risque routier en cas d'addiction à l'alcool et/ou à la drogue (en collaboration avec la prévention routière, par exemple).	Contrôle A, B. Vérification périodique de la validité des permis des chauffeurs.	- Protocole de sécurité des lieux de vidage à bord des véhicules. - Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Programme de maintenance. - Carnet de maintenance. - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteur (OM et D.I) et d'équipier de collecte. - Formation FIMO / FCOS pour les conducteurs (points abordés: les effets de l'alcool au volant, sous forme d'exercice pratique).
Collecte	Circulation routière	Collision du salarié avec un obstacle (véhicule, infrastructure) lors des déplacements piétons du salarié (pour cause de fatigue, de port des écouteurs,...).	Nuisances liées à la collision du salarié avec un obstacle	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement. Agent qualifié d'exploitation. Agent de maîtrise d'exploitation.	5	5	25	Critique	- Port obligatoire des vêtements classe II - Respect du plan de circulation. - Respect du code de la route. - Interdiction de consommer de l'alcool et de la drogue pendant les heures de travail. - Interdiction du port des écouteurs. - Campagne d'affichage sur les risques liés à l'alcool et à la drogue au volant. - Campagne de sensibilisation au risque routier en cas d'addiction à l'alcool et/ou à la drogue (en collaboration avec la prévention routière, par exemple).	Contrôle A, B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte. - Formation accueil sécurité aux postes de conducteurs (OM et D.I)
Collecte	Circulation routière	Chute des déchets de la benne sur un salarié ou un passant lors du transport non couvert des déchets, ou lors du vidage des bennes au quai de déchargement, ou lors du vidage des colonnes.	Nuisances liées à la chute : écrasement, blessures de chocs,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	3	3	9	Majeur	- Bâchage systématique de la benne. - Vérification systématique par le chauffeur de l'absence d'individu avant de vider. - Balisage systématique de la zone de vidage des colonnes. - Port obligatoire du casque ou de la casquette de sécurité pour la collecte des encombrants.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel de collecte. - Formation FIMO/ FCOS - CACES pour les conducteurs manipulant des appareils de levage, des grues.

Accueil		Risque	Nuisance	Personnel concerné	Fré- quence	Sevé- rité	Crite- ria	Impor- tance	Bonnes pratiques de prévention et de protection	Bonnes pratiques de contrôle	Bonnes pratiques de tracabilité	Bonnes pratiques de formation
Activité	évaluation dangereuse											
Collecte	Levage mécanique	Chute du bac sur le salarié lors du décrochage accidentel des bacs des lèves-conteneurs.	Nuisances liées à la chute du bac : écrasement, blessures de choc,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte.	2	3	6	Majeur	- Interdiction de rester derrière le véhicule durant le fonctionnement du lève conteneur.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte.	- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel de collecte.
Collecte	Levage mécanique	Collision de la benne ou de la colonne lors des opérations de rotation en présence accidentelle d'un salarié ou d'un tiers.	Nuisances liées à la chute ou au contact : écrasement, blessure de choc,...	Conducteurs de matériel d'enlèvement.	1	4	4	Mineur	- Signalisation et interdiction de l'accès à la zone de rotation aux personnes non autorisées (passants, visiteurs, autres salariés). - Port obligatoire du casque ou de la casquette de sécurité durant la collecte des encombrants.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement. - FIMO / FCOS. - CACES pour les conducteurs de matériels d'enlèvement manipulant des grues.
Collecte	Utilisation de machine	Contact des membres du salarié avec la trémie, les lèves conteneurs et le bras de levage lors d'une mauvaise présentation des bacs sur le lève conteneur. Lors de la chute d'un bac dans la trémie ou lors d'une introduction accidentelle de membre dans la trémie.	Nuisances liées au contact : écrasement, arrachement, coupures.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	4	4	16	Critique	- Port obligatoire des gants. - Présence de boutons d'arrêt d'urgence. - présence des consignes de sécurité sur les équipements (lève conteneur, compacteur). - Interdiction formelle d'introduire un membre dans la trémie. - Interdiction formelle de porter des habits flottants susceptibles d'être entraînés par la machine en mouvement. - Présence de barres anti intrusions sur les BOM (mises en circulation après 1998). - Entretien et réparation systématique du camion notamment suite aux recommandations de l'organisme de contrôle du système de compacton (tous les 3 mois) ou du système de levage (tous les 6 mois). -Présence d'une trousse à pharmacie à bord des camions.	Contrôle B. Suivi des équipements.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - rapport de vérifications périodiques. - Carnet de maintenance (pour les appareils de levage). - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement. - CACES pour les conducteurs manipulant des appareils de levage.
Collecte	Utilisation de machine	Projection de déchets compactés sous pression lors du compactage des déchets.	Nuisances liées aux projections des déchets : coup, brûlure,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	2	10	Majeur	- Eloignement des opérateurs lors du compactage des déchets. - Présence des consignes de sécurité sur les équipements (lève conteneur, compacteur). - présence d'une trousse de secours à bord des camions.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteurs de matériel de collecte". - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte.	- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel de collecte. - FIMO / FCOS
Collecte	Utilisation de machine	Projection de la porte de la benne sous pression lors de l'ouverture des portes, au déchargement.	Nuisances liées aux projections des portes : hématomes,...	Conducteurs de matériel d'enlèvement.	4	3	15	Majeur	- Mise en place d'un système de retenu des bennes (exemple : vérins de retenu des portes, ou de chaînes). - Communication immédiate par les chauffeurs de toutes défaillances à l'atelier de maintenance (fiche de réparation par exemple). - Ecarterment du conducteur sur le côté du camion lors de l'ouverture des portes de la benne.	Suivi des vérins.	- Carnet de maintenance. - Consignes de sécurité "conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement. - FIMO/ FCOS.
Collecte	Manipulation de déchets	Contact physique du salarié avec les déchets inflammables, explosifs, non compatibles, les déchets pathogènes, les volatiles contaminés par la grippe aviaire, les déchets coupants perforants, piquants, les déchets toxiques, nocifs lors des opérations de collecte des bacs, de sacs, de vracs et de déchargement.	Nuisances liées au contact avec les déchets dangereux : asphyxie, troubles respiratoires, brûlures, maladie, coupure, piqure, perforation	- Equipiers de collecte. - Conducteurs de matériel de collecte. - Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	3	15	Critique	- Port obligatoire des gants et des chaussures de sécurité. - Actualisation des vaccinations des conducteurs de matériels de collecte et des équipiers de collecte. - Nettoyage systématique du matériel et des outils. - Ramassage des déchets tombés au sol avec la pelle et le balai. - Pour le transport de matières dangereuses: mise en place des plaques d'identification du produits et du risque. - Présence de moyens de lutte incendie à bord des camions. - Présence d'une trousse à pharmacie à bord des camions.	- Contrôle A, B - Visite médicale	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes sur les risques lors de la manipulation des DMS. - Plan de continuité d'activité en cas de grippe aviaire. - Consignes de sécurité "en cas de départ de feu dans une BOM". - Consignes de sécurité "transport de matières dangereuses". - Consignes "incendie- incident" (pour le site). - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste de conducteurs et d'équipier de collecte. - Formation ADR pour les conducteurs effectuant du transport de marchandises dangereuses. - Formation ADR pour l'encadrement. - Formation incendie et évacuation pour l'ensemble du personnel.
Collecte	Intervention sur installation électrique	Contact du salarié avec les commandes électriques défectueuses du véhicule, de la télécommande défectueuses lors des opérations de collecte et de déchargement.	Nuisances liées aux contacts avec les parties électriques : électrisation, électrocution, brûlure, incendie.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	1	4	4	Mineur	- Interdiction formelle d'intervenir sur une télécommande défectueuse si on n'est pas habilité. - présence des consignes de sécurité sur les équipements (lève conteneur, compacteur). - Communication par les opérateurs de toutes défaillances électriques à l'atelier de maintenance (fiche de réparation, par exemple). - Entretien systématique des télécommandes. - Présence de moyens de lutte incendie à bord des camions.	Vérification annuelle des installations électriques par un organisme agréé.	- Consignes de sécurité "Equipier de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel de collecte". - Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Programme de maintenance. - Carnet de maintenance. - Fiche de risques au poste d'Equipier de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel de collecte. - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel de collecte. - Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement.
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié au bruit continu, alternatif lors du compactage et lors du vidage des colonnes de verre et lors du vidage des encombrants dans la benne.	Nuisances liées à l'exposition au bruit : irritabilité, surdité.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	1	5	Mineur	- Port obligatoire des protections auditives (bouchons d'oreilles, le casque antibruit,...) durant la collecte du verre.	Contrôle B.	- Consignes de sécurité "Conducteur de matériel d'enlèvement". - Fiche de risques au poste de Conducteur de matériel d'enlèvement.	Formation accueil sécurité au poste de conducteur de matériel d'enlèvement.
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié au bruit ponctuel lors de l'éclatement accidentel d'un pneu.	Nuisances liées à l'exposition au bruit : irritabilité, surdité.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	1	4	4	Mineur	- contrat national de maintenance des pneumatiques. - Vérification par les agents de maintenance de l'état des pneumatiques.		- Contrat de maintenance EUROMASTER - factures pneus.	
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié aux mauvaises conditions climatiques (forte pluie, vents violents, température excessive, chute de neige) lors du déplacement piéton du salarié.	Nuisances liées aux mauvaises conditions climatiques : rhume, fatigue, déshydratation, évanouissement.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	3	1	3	Mineur	- Port obligatoire des équipements de protection individuelle spécifiques aux conditions climatiques rencontrées. - cabines des camions chauffées et climatisées.	Contrôle B.	- Lettre d'information sécurité durant les fortes chaleurs.	Néant.



DOCUMENT UNIQUE

ACTIVITE: COLLECTE

Accueil		Risque	Nuisance	Personnel concerné	Fré- quence	Sévé- rité	Crisi- cité	Impor- tance	Bonnes pratiques de prévention et de protection	Bonnes pratiques de contrôle	Bonnes pratiques de tracabilité	Bonnes pratiques de formation
Activité	Situation dangereuse											
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du chauffeur aux vibrations continues ou alternatives du camion lors de la conduite du véhicule.	Nuisances liées à l'exposition aux vibrations : TMS.	Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	5	3	15	Critique	- Equipement des camions en siège absorbant les vibrations (système de ressort). - Communication des anomalies et des casses à l'atelier (fiche de réparation, par exemple). - Entretien régulier des sièges. - Respect des temps de pauses et des temps de conduite.	Contrôle A	- Carnet de maintenance.	Néant.
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié au stress lors de tournées surchargées ou lors de mauvaises relations professionnelles.	Nuisances liées au stress.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	2	2	4	Mineur	- Planification des tournées dans le respect des rythmes biologiques.		- Plan de tournée. - Planning journalier des mouvements de bennes.	Néant.
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié aux agressions humaines et animales lors de la perturbation de la circulation routière et lors du ramassage des déchets.	Nuisances liées aux agressions : hématome, coup,...	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte. Conducteurs de matériel d'enlèvement.	4	1	4	Mineur	- Présence des numéros d'urgence sur le poste ou dans le véhicule. - Présence d'une trousse à pharmacie à bord des camions.			- Formation accueil sécurité au poste d'équipier de collecte et de conducteur de matériel de collecte et d'enlèvement.
Collecte	Conditions de Travail	Exposition du salarié au gaz d'échappement lors des opérations de collecte en milieu urbain.	Nuisances liées à l'exposition au gaz d'échappement : asphyxie, troubles respiratoires.	Equipiers de collecte. Conducteurs de matériel de collecte.	5	1	5	Mineur	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.